



JeonGyoJo -The Korean Teachers and Education Workers Union (KTU)

Yeongdeungpo-dong 5-ga 2ndHyunDaePlaza14-9 Seoul Korea

Phone: +82-2-2670-9300 Fax: +82-2-2670-9305

Email: hshwang@ktu.or.kr Website: <http://english.eduhope.net>

Le 7 octobre 2013

Chers/Chères collègues,

Au nom des membres du Syndicat coréen des enseignants et des travailleurs de l'éducation (KTU), affilié à l'Internationale de l'Education (IE), je tiens à vous adresser notre profonde reconnaissance pour tous les efforts mis en œuvre afin de réaliser l'éducation de qualité pour tous, afin de protéger les droits des enseignant(e)s et améliorer leurs conditions de travail.

Je suis au regret de vous faire savoir que l'administration Park Geun-hye en Corée a lancé un ultimatum au KTU le 23 septembre dernier, le menaçant de radiation si ce dernier ne modifiait pas ses statuts afin d'interdire l'adhésion syndicale des enseignant(e)s licencié(e)s, et ce d'ici le 23 octobre 2013.

À la demande de l'IE et de la CSI, l'Organisation internationale du Travail (OIT) est intervenue dans l'urgence auprès du gouvernement coréen au début du mois de mars 2013, en raison d'allégations relatives à de graves violations des droits syndicaux en République de Corée, et notamment la menace de radiation du KTU et la nécessité de modifier la Loi sur les syndicats et le règlement des relations de travail (TULRAA) eu égard aux dispositions interdisant aux travailleurs licenciés et sans emplois de maintenir leur adhésion et empêchant les membres non syndiqués de se porter candidats à un poste au sein d'un syndicat. Le Comité de l'OIT sur la liberté syndicale (CLS) n'a eu de cesse de critiquer ces exclusions, exhortant le gouvernement à abroger ces dispositions qui sont du reste contraires aux normes internationales. Trois ans plus tôt, la National Human Rights Commission of Korea (NHRCK) recommandait au Ministère de l'Emploi et du Travail de modifier les dispositions concernées de la TULRAA et de la Loi d'exécution connexe. En 1996, la République de Corée a adhéré à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) en promettant à la communauté internationale de garantir la liberté d'association et d'exercice d'activités syndicales aux enseignant(e)s et aux employé(e)s du gouvernement. Tel était l'engagement pris par la République de Corée au moment de son adhésion à l'OCDE. Pourtant, le gouvernement n'a initié aucune mesure dans cette direction et il cherche désormais à radier le KTU qui s'efforce depuis 24 ans de parvenir à l'éducation de qualité pour tous les élèves coréens. L'OIT est intervenue pour la seconde fois le 1^{er} octobre.

Le KTU est fermement convaincu que le gouvernement tente de faire marche arrière sur la question des droits humains et syndicaux, et qu'il utilise ces dispositions – qui nécessitent pourtant grandement d'être révisées – afin d'annuler l'enregistrement du KTU. Le congrès national



du KTU a annoncé le 28 septembre qu'il allait s'engager dans une lutte sans merci contre ces violentes atteintes. Pour pouvoir livrer ce combat, nous avons besoin de votre solidarité. Le KTU vous prie d'adresser **dans les plus brefs délais** un courrier de protestation à la Présidente, en soutien aux membres du syndicat engagés dans ce combat désespéré contre le gouvernement.

Contacts : Bureau de la Présidente - N° de télécopie +82-2-770-4737, adresse électronique president@president.go.kr

Ministère de l'Emploi et du Travail - N° de télécopie +82-2-504-6708, adresse électronique interco209@moel.go.kr

(Veuillez adresser une copie du courrier de protestation à Hyunsu Hwang (gildongne@gmail.com), Secrétaire international, KTU)

Pour de plus amples renseignements : http://www.ei-ie.org/fr/news/news_details/2712

Meilleures salutations,

KimJeonghun

Président, Syndicat coréen des enseignants et des travailleurs de l'éducation
(KTU, ou JeonGyoJo)